

La régulation de la «sharing economy»

Prof. Dr. Andreas Abegg



De la recherche à la pratique. Crossing Borders.

Les deux niveaux d'une régulation libérale du marché

- Économie de marché libérale
- Avec des corrections sociales ponctuelles

1. La régulation de l'économie de marché libérale

- Liberté de contracter (art. 19 al. 1 CO)
- Sur la base de la théorie économique d'après Adam Smith

Savigny à propos du droit des contrats (1840):

«Par conséquent, le riche peut laisser le pauvre péricliter en lui refusant de l'aide ou en exerçant avec intransigeance le droit des obligations. Quant à l'aide accordée, elle ne naît pas du droit privé, mais du droit public; elle se manifeste dans les asiles de pauvres, auxquels on peut toutefois forcer le riche de contribuer.» (traduit par l'UVS)

2. La socialisation ponctuelle de l'économie de marché

- Protection de biens dits policiers par le droit public: sécurité et ordre publics
- Normes contraignantes dans le droit des contrats, en particulier dans le droit de la location et le droit du travail

Polanyi (1944):

« Tandis que l'économie du laissez-faire était le résultat de l'intervention consciente de l'État, ce laissez-faire a ensuite été restreint de manière spontanée. »

« [Ce] mouvement contraire consistait à restreindre la liberté du marché concernant les facteurs de production travail et sol. » (traduit par l'UVS)

Exemple 1: Airbnb et le droit de sous-louer

- Droit impératif du locataire de sous-louer son appartement
- Conçu pour les «impondérables de la vie»

Exemple 2: Uber et le contrat de travail

- (Pas d') Intégration dans l'entreprise de l'employeur et (pas d') obligation de suivre ses instructions et consignes
- Indépendamment: obligations mutuelles de protection et de loyauté

Conclusion

1. Respectez la liberté du marché
2. Prélevez rigoureusement les taxes et les impôts
3. Vérifiez la compatibilité des réglementations existantes et n'introduisez pas de nouvelles réglementations de manière hâtive
4. Engagez-vous pour un traitement simple et efficace de la prévoyance vieillesse et de l'assurance perte de gain